COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 1er octobre du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur CAUX Christophe, en suite de la convocation déposée le 25 septembre 2026 au domicile des élus, le, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, Bonsoir, bienvenue pour cette séance de Conseil Municipal, je vais laisser la parole à Madame Chloé LERAT pour faire l'appel.

Madame Chloé LERAT : Bonsoir à tous

Étaient présents : Monsieur Christophe CAUX, Monsieur Youssef BOUYA, Madame Aurore FERNANDEZ, Monsieur Philippe DORNE, Madame Marianne VETU, Monsieur Gilles WATERLOT, Madame Sandy GOMEZ GONZALEZ, Monsieur Daniel HERMANT, Madame Mélanie JAREK, Monsieur Sylvain GILLOT, Madame Malika LAMIA, Monsieur Cédric DEBOCK, Monsieur Jean-Philippe PRZYBYLSKI, Madame Suzette KARAMUCKI, Madame Chloé LERAT, Madame Nawel DELRUE, Monsieur Teddy JACOTOT, Madame Nadine DUPIRE, Madame Élise MASCLET, Monsieur Franck VASSEUR, Monsieur Michel BERGER, Madame Sabrina FERON, Madame Annie ANDRZEJEWSKI, Monsieur Bruno LIMOUSIN.

Absents excusés : Monsieur Geoffroy KACZMAREK qui donne procuration à Madame Sandy GOMEZ, Monsieur Ludovic DARTOIS qui donne procuration à Madame Aurore FERNANDEZ, Monsieur Gérard DUTKIEWICZ qui donne procuration à Monsieur Franck VASSEUR

Monsieur le Maire : - Merci beaucoup. Le quorum est donc atteint. Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui est l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin.

- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

COMPTE RENDU DES DECISIONS :

Monsieur le Maire : - Le point numéro 2, les décisions qui sont intervenues depuis le dernier conseil Municipal. Je ne sais pas. Voilà. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Je n'en vois pas.

Monsieur VASSEUR : - Moi, j'aurais une question mais elle est plutôt préalable si vous voulez Monsieur le Maire au déroulement du Conseil Municipal.
C'était juste, on s'interrogeait sur l'absence de réunion de commission avant ce Conseil Municipal. Habituellement, enfin, on était habitué à avoir une réunion de commission. Là ? Il semblait que quelques sujets auraient pu faire l'objet d'une commission. Or, aucune commission n'a été convoquée. On s'est étonné. On devrait avoir une explication si vous voulez. Merci.

Monsieur le Maire : - Effectivement, il y a eu donc une commission quand même qui a été organisée par Madame VETU dans le cadre de ces délégations.
Les autres commissions qui auraient pu avoir lieu. Bon, c'était la commission finances mais pour une décision modificative pour laquelle on va passer au vote et pour la TVLH qui n'applique pas de décision tout de suite vue que cette décision sera enfin vu que cette modification s'impactera le prochain budget primitif.
Donc il n'y avait pas d'urgence et au niveau des travaux de commission travaux, on y reviendra tout à l'heure dans les dans le dernier point surtout sur dans vos questions et dans les informations diverses à la population.
Donc oui, je prends note que l'on aurait pu faire ces réunions.
On a une organisation qui était un peu compliquée dernièrement. Nous n'avions pas de DGS et merci, ça me permet une belle transition de faire la présentation de notre nouvelle DGS. J'avais dit que je n'allais pas le dire, je le dis. D'une vraie DGS à la Mairie, au moins les choses sont dites. D'une vraie DGS en la personne de Madame Delphine Duhem qui est arrivée aujourd'hui.
Donc nous gageons tous que voilà les réunions de Conseil Municipaux seront mieux préparées et auquel cas les commissions seront abordées comme on l'avait dit à minima 15 jours avant.

Monsieur VASSEUR : - Vous n'avez pas une oreillette.

Monsieur le Maire : - Non. Pourquoi ?

Monsieur VASSEUR : - Non, mais c'était une allusion un petit peu moqueuse à la situation précédente.

Monsieur le Maire : - Oui. Non. Allez, Exactement,
Donc voilà. Mais oui, effectivement les commissions comme on s'y été engagé et comme nous l'avions écrit seront auront lieu bien en amont du Conseil Municipal pour permettre non pas d'être des antichambres de décision mais des instances de réflexion pour préparer au mieux les délibérations afférentes à leur commission principale.

Monsieur VASSEUR : - Ma remarque ne figure pas au compte-rendu.

Monsieur le Maire : - Dont acte.

Monsieur VASSEUR : - D'accord. Bien.

Monsieur le Maire : - Ce sont des décisions qui ont été prises donc on ne les vote pas.
C'est juste un avis d'une information au Conseil Municipal. Et donc maintenant, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour :

Délibération n° 1— délibération sur l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, la TVLH qui sera mise en place à compter du 1er janvier 2027.

Monsieur le Maire : - Alors, pourquoi cette délibération ? tout simplement parce que c'est un changement au niveau de la réforme fiscale qui définit en quelque sorte la taxe qui va être votée, c'est une taxe ni plus ni moins une taxe d'habitation et qui sera, dont le taux sera voté au prochain enfin au Conseil Municipal qui préparera le budget primitif et surtout, c'est une taxe pour laquelle qui existait déjà pardon.
Donc on ne va rien inventer à la régie dans le cadre pour qu'elle soit appliquée, c'était au tout départ des logements vacants de plus de 5 ans, maintenant ce sont les logements vacants de plus de 2 ans. Plusieurs critères d'éligibilité pour lesquels on les met en place.
Voilà. Donc pour l'instant cette délibération c'est juste parce que on a une date butoir qui est le 1er octobre dernier 2026 dernier délai et c'est juste pour nous autoriser à pouvoir la mettre en place de nouveau à partir du prochain budget 2027.
Je ne sais pas si j'ai été clair s'il y a des questions à ce sujet.

Monsieur LIMOUSIN : - Bonsoir. Merci Monsieur le Maire de me passer la parole. Donc cette taxe conserverait combien de logements chez nous ?

Monsieur le Maire : - Impossible à dire. Il faudrait qu'on puisse consulter les services à la fois de la DG FIP et une acquisition directe et indirecte. Mais pour l'instant, je suis incapable de vous le dire.

Monsieur LIMOUSIN : - Parce que ça peut concerner aussi bien les logements appartenant à des privés qu'aux bailleurs sociaux.

Monsieur le Maire : - Et sur plus de 2 ans, voilà c'est ça.

Monsieur le Maire : - Donc après c'est, allez ce n'est pas une taxe punitive, c'est plutôt, moi je la vois plutôt comme une taxe incitative pour justement pas laisser de logement vacant pardon et inciter les bailleurs ou les propriétaires à ne pas laisser leur logement vide et à le louer. Donc c'est moi je vois plus dans ce sens-là.

Monsieur LIMOUSIN : - Merci.

Monsieur le Maire : - S'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer vos votes. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 2 — Décision modificative

À l'instar de ce qui avait été voté au dernier Conseil Municipal sur les demandes de subvention auprès des associations lors du dernier Conseil Municipal enfin pas du dernier, lors du Conseil Municipal d'avril sur l'élaboration du budget.
On avait donc voté une somme affectée aux subventions d'association. Cette somme étant figée, fixe dépensée sur les nouvelles créations qui n'ont pas été anticipées pour cause d'une création et sur la deuxième, la 3ème délibération sur une demande de subvention exceptionnelle, il y a lieu d'amender ce compte donc à hauteur de, je sais plus de 700 euros qui correspondra quand on votera après sur les deux délibérations aux associations.
Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ? Je vous propose de passer au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 3 - Subvention de démarrage pour l'association « Dans ma Bulle »

Comme vous l'avez eu là ici, par contre je vais laisser la parole à Madame VETU pour présenter cette nouvelle association.

Madame VETU : - Bonsoir à tous. Alors, désolée, j'ai plus beaucoup de voix. Je parle depuis ce matin 9 heures.
Donc, je vais faire ce que je peux pour vous présenter donc une nouvelle association qui vient d'être créée, association qui s'appelle « Dans ma Bulle ». Donc c'est une association qui cherche à aider les enfants adolescents qui ont pu ou même adultes qui ont pu subir de la maltraitance, des violences du harcèlement que ce soit à l'école dans le milieu intrafamilial qui vient d'être créé récemment et du coup on va les aider dans cette dans cette nouvelle mission au sein de la commune avec une subvention à hauteur de 300 euros pour leur création.

Monsieur le Maire : - Merci Marianne. Y a-t-il des questions ?

Monsieur VASSEUR : - Le nom de la Présidente s'il plaît.

Madame VETU : - Madame WILLOT

Monsieur VASSEUR : - Merci.

Monsieur le Maire : - Des abstentions, des votes contraires. Je n'en vois pas unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 4 : - Subvention exceptionnelle à l'association la boule noire.

C'est une subvention qui en vérité aurait dû être votée au dernier Conseil parce que l'association la « boule noire » a participé au succès des manifestations et des festivités, pardon du 14 juillet en organisant le Grand Prix de la ville pour lequel elle a engagé aussi des moyens et on s'était engagé au dernier Conseil. On l'a zappé, de doter cette association d'une subvention exceptionnelle. Rectification faite aujourd'hui donc pour un montant de 400 euros.
Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, je vous propose de passer au vote. Il y a-t-il des votes contraires, des abstentions, unanimité ? Je vous remercie.

Délibération n° 5 à 8 : - Remboursement de frais de restauration scolaire :

Alors la délibération, les délibérations parce que je vais vous proposer de les passer grouper même si elles seront individuelles et reprises à ce titre comme indiqué dans le compte-rendu et par délibération les délibérations 5, 6, 7, et 8 qui sont des remboursements de frais de restauration scolaire à divers titres.
Vous avez eu les montants, je pense que oui, si vous vous êtes intéressés au tableau qui correspondent soit à des familles qui avaient acheté trop de tickets dont l'enfant est passé en 6ème soit où l'enfant a changé d'école.
Donc ils nous demandent pour chaque délibération le remboursement de 26 euros, 14,70 euros, 15,60 euros et 5,20 euros.
On est obligé à chaque fois pour des questions administratives et budgétaires de repasser par une délibération pour pouvoir les rembourser auprès de la perception.
Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 9 : - Tarif des salles municipales du 1er octobre au 31 décembre 2026

Comme indiqué, c'est une délibération plutôt qui devrait plus porter le nom d'Avenant. On avait voté l'ensemble des tarifs lors du dernier Conseil Municipal, mais on avait voté l'approbation et la proposition de ces tarifs au niveau de la salle Albert DUGARDIN. Donc anciennement la salle UJA des tarifs à partir du 1er janvier 2027, ne sachant pas à l'époque au Conseil Municipal du mois de juin quand nous aurions été en possession effective de la salle Albert DUGARDIN. On l'a eu, on a signé chez le notaire le 1er septembre. Donc voilà, il fallait qu'on puisse mettre à jour les tarifs parce qu'on a des demandes de location et qu'on puisse y accéder.
Donc, c'est l'objet de cette délibération qui reprend exactement les mêmes tarifs que ceux précédemment votés. La seule chose qui change, c'est la date. C'est du 1er octobre au 31 décembre, ce qui nous permettra encore une fois, Marianne qui veut parler.

Madame VETU : - Je complète il y a aussi en fait l'ajout des tarifs extérieurs parce qu'on n'avait pas forcément lu de la même manière les différents critères qui avaient été mis en place par l'UJA pour la cession de ce don. Donc du coup, il y a aussi l'ajout d'un tarif extérieur qui a été débattu lors de la commission association et donc avec un tarif extérieur donc en journée de 200 euros de mémoire et 400 euros pour le week-end. Donc en plus de de la date mise en place des tarifs.

Monsieur le Maire : - Merci Marianne. Il y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? qui est contre ? unanimité. Je vous remercie.

Donc pour les quatre, on les passera donc vous l'avez bien compris, non pardon une délibération avant c'est bon.

Délibération n° 10 : - Désaffectation et déclassement d'une cession d'une partie de la parcelle AM573 au profit de la société Celland/Ontower France.

Monsieur le Maire : - Alors que ce soit cette délibération et la suivante, vous l'avez vu sur le projet de délibération mais sur l'explication et la note de synthèse que vous avez eu. Il s'agit de la même parcelle. Et cette parcelle se trouve à l'endroit même où il y a l'antenne, je vais dire entre les élans et l'étang. Voilà, c'est une société donc qui nous a demandé pour ces deux parcelles d'une superficie de 40 m², 39 m² et 70 m² de pouvoir être propriétaire de ces parcelles.
Vous avez eu aussi à l'intérieur de ces projets les montants. Le premier enfin on va faire dans l'ordre le premier montant 70 m² pour 24 500 euros net vendeur. Les frais de géomètre de notaire d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur. Donc tout bénef pour la commune.
Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette délibération.

Monsieur LIMOUSIN : - Euh oui. Voilà. Merci Monsieur le Maire. Aujourd'hui, l'installation des antennes est déjà existante.

Monsieur le Maire : - Oui. Sur ce sur ce site. Oui.

Monsieur LIMOUSIN : - Voilà. Donc à ce jour, je suppose que la Mairie perçoit, que la commune perçoit une redevance.

Monsieur le Maire : - Oui.

Monsieur LIMOUSIN : - Quel est le l'intérêt de vendre ?

Monsieur le Maire : - Plusieurs. L'intérêt de vendre, on sait très bien qu'actuellement c'est très fluctuant. Vous êtes au courant ? des considérations et que ces terres, ça ne va pas trop bien.
On ne sait pas jusqu'où ils pourront supporter un coût de location. Actuellement, c'est 5 000 euros par an.
Donc vous voyez si on fait le ratio, imaginons, il n'y a rien qui nous qui nous tient. On est propriétaire actuellement du terrain. Imaginons que dans deux ans, ils font faillites ou ils arrêtent pour « X » raisons. Voilà, on se retrouve avec ce terrain-là.
Là, le terrain il est acheté. Sachant qu'on a quand même une garantie, ils sont peut-être, ils vont devenir propriétaires du terrain, mais on reste maître en matière d'urbanisme. Dès lors qu'il y a une modification ou qu'il y a une demande de travaux ou un CU ou quoi que ce soit, ça passe obligatoirement en Mairie.
Donc l'autorisation d'effectuer des travaux ou de faire une modification à l'intérieur de ces parcelles sera soumis à autorisation Municipale. Donc en vérité ça nous permet et on le développera sur le budget de fin d'année mais le budget de début d'année sur le ROB.
Les orientations budgétaires, c'est du fond propre qui va revenir à la Mairie pour l'investissement pour 2027. Sachant que voilà, c'est encore une fois ces 5 000 euros, j'arrondis sont pas pérenne. Donc en même temps, voilà, on a d'un côté, vous l'avez vu à 24 500 euros et l'autre côté je sais plus mais 39 500 euros quand on fait le compte.

Monsieur LIMOUSIN : - Mais justement, pourquoi il y a deux montants pour une surface identique ?

Monsieur le Maire : - Ce n'est pas une surface identique. Vous avez une première, je reprends, sur la première surface ….

Monsieur LIMOUSIN : - C'est 2 x 70.

Monsieur le Maire : - Oui, c'est 40, il y a une erreur. C'est la première 40 et la deuxième 72. Voilà.

Monsieur VASSEUR : - C'est la différence de prix. Alors, voilà. Ça nous surprenait qu'il y ait les deux différents prix pour une même surface.

Monsieur le Maire : - Le premier c'est 40, c'est ça et le deuxième 70, en l'espèce là on va rester parce que là il faut vraiment prendre délibération par délibération on reste sur la première délibération la numéro 10, y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.
Y a-t-il des abstentions ? 7, des votes contraires, 6, qui est pour, c'est ça, ça fait 21, je vous remercie.

Délibération n° 11 : <u>Désaffectation, déclassement et cession d'une partie de la parcelle AM 573 au profit de Celland/Cellnex</u>

Pour les mêmes raisons qu'expliqué il y a 30 secondes et pas pour la même superficie donc 70 m² et pour un prix de net vendeur de 39 500 euros. Donc je suppose que du coup il y a plus de questions. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6. Qui est pour ? 21, question suivante.

Délibération n° 12 : Désaffectation et déclassement des parcelles AE220 et AE 642

Sur ce projet de délibération, nous allons parler du Django. Avant de passer à la délibération suivante qui va être celle de l'autorisation de cession, il faut que pour arriver à cette à cette vente, il faut que les parcelles soient déclassées.
Donc les parcelles AE220 et AE 642 ainsi que le bâtiment qui s'y trouve. C'est une délibération purement administrative qui est en préambule de la délibération suivante. Délibération de cession. Oui, c'est ça. Délibération de session. Y a-t-il des questions à ce sujet ?

Monsieur Michel BERGER : - Oui. Ma question est la suivante : concernant ces parcelles, ne devait-il pas y avoir une étude de faisabilité pour étudier les différentes possibilités d'utilisation de ces terrains ou de ces vêtements ?

Monsieur le Maire : - Ce n'est pas tant les terrains, c'est surtout le bâtiment parce qu'on ne va pas se mentir. Vous avez aussi vu la délibération suivante, le prix qui est annoncé par les domaines par rapport au prix estimés il y a 3 ans, on plonge.
Il devait y avoir une étude de faisabilité. Nous avons des projets concrets et des projets à réaliser sur le court, moyen et long terme. Et il faut bien à un moment donné qu'on les finance ces projets.
On a au sein du patrimoine Municipal, de l'héritage municipal, des bâtiments où ce qu'il en reste en l'espèce le Django sur des terrains parce qu'il y a plus de bâtiment, le garage des biens municipaux pour lesquels il faut se positionner assez vite.
L'idée de faire une étude de faisabilité au-delà de l'étude d'impact, elle a relevé surtout d'une visite du bâtiment qui est dans un état catastrophique. Je pense qu'on va essayer et je vais éviter de relever le débat sur le Django, mais je m'y suis rendu il y a 15 jours seulement.
Je n'ai pas pu aller avant. Les services des domaines, ils sont allés et quand j'ai vu les photos, waouh !
Donc, la faisabilité pour la commune, elle revient beaucoup beaucoup trop cher, d'où le prix estimé des domaines.
De toute façon, en vérité, on ne va pas se mentir, le prix qui va être proposé tout à l'heure, c'est le terrain, ni plus ni moins, parce qu'il y a tellement de travail.
Ce qui nous permet aussi je vais un peu aller sur la délibération suivante, d'orienter le choix Municipal sur ce qu'on veut aussi. En espèce là, c'est surtout sur la sauvegarde du commerce parce que voilà comme ça va devenir un bâtiment commercial.

Donc ça, on y reviendra juste après. Mais les études de faisabilité, l'étude, on l'a lancé, on y viendra, enfin, j'y viendrai en fin de Conseil Municipal, ce n'est pas à l'ordre du jour pour plusieurs points sur notamment la Poste et surtout sur l'agrandissement de la Mairie pour lequel le projet lui est déjà lancé en espèce dans la recherche d'un maître d'œuvre.
Mais lancer ici ça aurait été une perte de temps et une perte d'argent

Monsieur VASSEUR : - C'était toutefois dans votre programme me semble-t-il d'aménager ce local en cellule commerciale.

Monsieur le Maire : - Oui.

Monsieur VASSEUR : - Donc vous avez renoncé à ce projet en fait de certaines manières. Ce ne sont pas des cellules commerciales Municipales.

Monsieur le Maire : - Non mais micro..

Monsieur Youssef BOUYA : - Finalement, il ne faut pas regarder simplement les moyens mais aussi le but final quoi.

L'initiative privée peut par moment, remplacer d'une certaine manière ce que le public sait faire aussi. Là en l'occurrence comme l'a dit Monsieur le Maire le but pour nous ce n'était pas de nous engager malheureusement on était en campagne, on a pas visité le bâtiment, on le voyait bien l'extérieur, on le connaissait un petit peu quand Monsieur le Maire était encore propriétaire, mais l'état était tel qu'en effet engager des travaux dedans, ça aurait été très très cher et je pense que vous le savez également, on a eu la chance, on a la chance de pouvoir dire qu'on veut garder du commerce sur Evin et que prochainement s'il est vendu mais sera vendu, ça sera une condition sine qu'anone d'une certaine manière. Donc au final le but final est le même.

Monsieur VASSEUR : - Oui. Moi ce qui m'inquiète aussi c'est que finalement….

Monsieur le Maire : - On a une retranscription automatique du compte rendu

Monsieur Frank VASSEUR : - Ce qui m'inquiète un peu aussi finalement dans la manière dont vous raisonnez c'est que va devenir finalement l'église polonaise ? Parce que si on raisonne de cette manière-là, moi l'église Polonaise, j'ai eu l'occasion de la visiter aussi à plusieurs reprises et les travaux sont aussi conséquents. Faut y faire une médiathèque.

Monsieur le Maire : - On va y revenir

Monsieur Frank VASSEUR : - Mais voilà, vous voyez c'est la logique ce que j'essaie de comprendre.

Monsieur le Maire : - Ça fait partie bah justement de vos questions écrites et pour lesquelles on va je vais apporter une réponse à ce niveau-là.

Monsieur Philippe DORNE : - Monsieur VASSEUR pour corroborer à ce que dit Monsieur BOUYA et Monsieur le Maire c'est moi qui procéder à l'évaluation au domaine du Django et donc j'ai eu l'occasion de le visiter avec le responsable des domaines. Sachez que depuis son acquisition par la précédente Municipalité, il s'est considérablement dégradé.
Il y a un taux d'humidité mais alors très important qui s'est installé dans toutes dans toutes les pièces que vous avez connu au sein de ce café. Rien n'a été fait véritablement depuis son acquisition. Si je peux me permettre, laissez-moi dire cette expression. Il est resté dans son jus.
Alors effectivement, nous on avait effectivement discuté effectivement d'un projet pour cet établissement, mais là sincèrement remettre de l'argent, dépenser de l'argent pour un bâtiment qui est complètement à raser parce que c'est ça sa destination. Il est complètement à raser.
Donc si véritablement on voulait faire quelque chose maintenant s'il y a un projet commercial derrière ça sera au futur acquéreur de réaliser son projet commercial.

Monsieur le Maire : - Oui. Hop micro, ah, le DJANGO ça suscite les passions hein.

Monsieur Gilles WATERLOT : - Parce que Monsieur VASSEUR ou Frank comme tu veux ça ne me dérange pas. C'est un peu facile cette réflexion parce que faut rappeler aussi l'histoire, pourquoi le Django actuellement est propriétaire de la Mairie ? Et tu as participé avec Madame FERON qui est à côté de toi au vote pour enfin peut-être pour ou abstention je n'en sais rien mais vous avez été acquis ce bâtiment pour en faire un projet d'épicerie sociale à l'époque. Je sais pas combien 4 ans maintenant, il y a rien qui s'est fait et ça veut dire que par votre décision à l'époque en fin de compte c'était je crois que de mémoire ça a coûté 150 000 euros à la Municipalité pour laisser un bâtiment à l'abandon pendant 4 ans et résultat des courses maintenant on perd plus de 50 000 euros à la revente parce que c'est un bâtiment qui avait pas de projet il y avait une idée mais moi je dis alors c'est un peu pareil tu parles de l'église Polonaise pareil, c'est un bâtiment qui qui a été acheté sans projet. Donc bien sûr, c'est un bâtiment où là je dirais presque il y a un intérêt vraiment culturel.
On peut y faire des choses intéressantes mais le Django pour moi c'était une erreur catastrophique.

Monsieur Frank VASSEUR : - Excuse-moi Gilles mais avant de te laisser poursuivre je vais quand même signaler que je n'ai pas participé à l'entièreté du mandat de Madame PETIT que j'ai démissionné de cette équipe.
Donc j'assume effectivement avoir voté pour l'achat du Django pas pour l'achat de l'église Polonaise puisque je n'étais plus à l'époque Adjoint. Donc je voudrais rectifier simplement ces propos hein. Oui, mais tu as évoqué l'église Polonaise aussi.

Monsieur Frank VASSEUR : - Alors oui, c'est vrai que c'est vrai. C'est vrai que ce DJANGO aujourd'hui, je reconnais qu'il était destiné à devenir soit une épicerie solidaire, soit dans votre cas des cellules commerciales. Dommage finalement. Oui, c'est de l'argent perdu. C'est du temps perdu. Je le reconnais.

Monsieur le Maire : - Le temps perdu, c'est que la finalité aujourd'hui je suis encore le propriétaire du Django, tout compte fait, 4 ans après.
J'ai envie de dire tout ça pour ça mais bon ….

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - L'histoire est un éternel recommencement

Monsieur Michel BERGER : - Blague à part ma question, ma première réflexion sans mettre en cause qui que ce soit, mais il eut été bon d'avoir un rapport qui confirmait techniquement que ce DJANGO ne valait plus rien. Je vous crois sur parole mais il eut été bon d'avoir un rapport des domaines.

Monsieur Philippe DORNE : - Oui les domaines, ce sont les domaines, ce sont les domaines qui ont évalué.

Monsieur Michel BERGER : - Oui bien tu me l'as dit mais moi je n'en sais rien financièrement je ne sais pas moi je n'ai pas vu ce rapport des domaines.

Monsieur le Maire : - J'entends ce que vous dites mais au-delà de ça

Monsieur VASSEUR : - Il fallait faire une commission par exemple.

Monsieur le Maire : - Par exemple, mais au-delà de ça et même avant de faire une commission et vous allez me spoiler la fin de mon Conseil, mais c'est que l'argent qui devrait être mis dans le Django on le met actuellement dans beaucoup beaucoup de bâtiments.
Donc on ne peut pas, je veux dire malgré le fait, je vais ressortir après, qu'on nous a laissé énormément d'argent, donc il y a un moment non, faut rester sérieux.
Je veux dire, on ne peut pas courir dans tous les coins, ce n'est pas possible. Donc voilà. Après, comme l'a dit Youssef, je vais essayer de parler un peu là-dessus, on reste au-delà même plus que dans l'esprit parce que c'est quelque chose qui va être cadré par Notaire de toute façon avec des prescriptions et des obligations.
Donc voilà et je pense que l'emplacement type pour ce genre de commerce, je pense que voilà quoi, c'est parfait et ça redonnera de la vie supplémentaire à la commune quoi. Voilà,

Monsieur le Maire : - Je vous propose de passer au vote sur ce déclassement de parcelle. Alors, qui s'abstient ? 6, qui est contre, 4, qui est pour 21

Délibération n°13 : Cession du bâtiment du Django et des parcelles à 220 et à 642
Monsieur le Maire : - Alors, comme on l'avait évoqué juste avant, on a déclassé les parcelles. On peut donc maintenant, le Conseil Municipal peut donc maintenant prendre cette délibération pour m'autoriser à accomplir toutes les démarches nécessaires à la vente de ce bien immobilier, de ces terrains qui y figurent. Vous avez eu au sein de la note de synthèse l'ensemble des éléments qui nous ont été communiqués par les domaines. Donc c'est repris sur le tableau juste là. S'il y a des questions ?

Monsieur Michel BERGER : - Donc, pour revenir pour ce nouveau point avec en continuité on voit qu'il y a une personne qui s'est manifestée pour racheter l'ensemble. Ma question a été de savoir est-ce qu'il y a eu qu'une seule personne ou d'autres ? Est-ce qu'il y a eu un appel qui a été fait officiellement dans les journaux ou comment ça s'est passé ?

Monsieur le Maire : - Non, la personne a repris contact avec nous. C'est une personne qui avait déjà pris contact par le passé parce qu'il était intéressé justement pour y développer du commerce. On l'a reçu, je l'ai reçu avec Monsieur BOUYA. Le projet nous plaît parce que voilà quoi, ça nous parle et ça n'a pas été plus loin. On n'a pas fait d'appel, on n'a pas fait de publicité.
On a un acheteur donc on a un avis des domaines, on n'a pas été plus loin.

Monsieur Michel BERGER : - OK. La publicité n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire : - Non.

Monsieur Michel BERGER : - Et donc quel sera l'usage de ce commerce ?

Monsieur le Maire : - Alors l'usage de ce commerce, c'est un usage commercial. Voilà. Et ce sera un commerce de bouche.

Monsieur Youssef BOUYA : - C'est déjà un commerçant qui a pignon sur rue, sur la commune, qui fait développer le commerce dans la commune qui souhaitait rester dans la commune pour développer plus le commerce. Il a eu des occasions de partir ailleurs.

Monsieur le Maire : - Et donc, ce sera un restaurant.

Monsieur Michel BERGER : - C'était ma question, mais autant dire les choses

Monsieur le Maire : - On est là pour dire les choses. Donc voilà ce sera un restaurant

Monsieur Michel BERGER : - Et donc vous allez l'encadrer avec un statut particulier bien évidemment

Monsieur le Maire : - Le statut particulier qui a été discuté, qui a été validé avec nous et les personnes et qui sera, qui figurera sur l'acte notarial, c'est l'obligation au droit du Django des bâtiments derrière au droit du Django avec un usage commercial avec un minimum de 10 ans.

Monsieur Michel BERGER : - Très bien. Merci.

Monsieur le Maire : - Oui.

Monsieur Michel BERGER : - J'avais une question mais qui a déjà été posée ; Le prix donc du domaine 200 000 euros, qui était baissé à 90 000 euros. C'est dans l'objet d'une négociation. Alors c'est vous qui avez proposé pour faciliter cet achat ?

Monsieur Philippe DORNE : - Il faut savoir que lorsqu'on fait une évaluation au niveau des domaines, les domaines nous fixe un prix et nous conseillent éventuellement à notre prix et bien souvent c'est un prix inférieur à la valeur estimée juridiquement par le service des domaines.
Donc là, le domaine a estimé à 100 000 euros après la visite technique et puis donc constat juridique donc de la vente, il nous a conseillé de faire un prix si on avait un acquéreur potentiel à 90 000 euros. Et bien souvent dans toutes les cessions qu'on effectue au sein de la commune, on s'en tient aux prescriptions du service des domaines.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Donc c'est les domaines qui ont proposé

Monsieur Philippe DORNE : Ce sont eux qui ont proposé 90 000 euros, s'il y avait effectivement un acquéreur potentiel.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - OK. Merci.

Monsieur le Maire : - Merci. Y a-t-il Y a-t-il des questions supplémentaires ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6. Qui est contre ? 4, Qui est pour ? 21. Merci.

Délibération n° 14 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.
Monsieur le Maire : - Ça avait été une demande lors du dernier Conseil Municipal sur le délai de 72 heures, de 48 heures pardon pour la communication et l'envoi des questions écrites au sein du Conseil. Vous aviez expliqué que ce délai était un peu court lors du dernier Conseil. On l'entend et on avait dit que on l'aurait remis, mais c'est un règlement qui a été voté. Donc il faut qu'on puisse au travers d'une délibération pouvoir le modifier comme indiqué dans le projet de modification qui vous est transmis.
Y a-t-il des questions ?

Monsieur Frank VASSEUR : - Juste vous remercier d'avoir accédé à notre requête.

Monsieur le Maire : - OK. Pas de souci. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contraires ? Unanimité ? Je vous remercie

Délibération n° 15 : - Modification des horaires de garderie du centre Gino Sanna.

Je vais laisser la parole à Monsieur BOUYA. Il est un petit peu malade.

Monsieur Youssef BOUYA : - Cette délibération porte sur la garderie du périscolaire qui est actuellement ouverte de 16 heures 30 à 19 heures et cette délibération a pour objet de ramener les horaires de 16 heures 30 à 18 heures 30.
Comme c'est expliqué, c'est dû au fait que finalement il y a un manque d'enfants en fait entre 18 heures 30 et 19 heures. On a procédé avec la Directrice du centre et elle nous a fait pendant quelques mois un comptage du nombre d'enfants pour savoir si ça valait le coup de garder deux trois animateurs pour un enfant et donc il s'est avéré que non, ce qui nous permet de faire passer cette délibération aujourd'hui.

Madame Annie ANDRZEJEWSKI : - J'ai une question. Si par exemple pour d'autres familles le besoin se faisait sentir de faire plus de 19 heures, puisqu'avec leur travail, est-ce que ça serait, on reverrait cette question ou pas du tout ?

Monsieur Youssef BOUYA : - Je ne sais pas si vous m'entendez correctement maintenant. Parfait. Si en effet le volume venait à augmenter. En effet, on pourrait revoir cette déclaration totalement. L'idée ce n'est pas de faire une économie ou quoi que ce soit, les moyens sont juste alloués à ce moment-là. C'est juste on ne transvase pas à ce moment-là.

Madame Annie ANDRZEJEWSKI : - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : - Bien. Si s'il y a plus de questions, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contraires ? Unanimité ? Je vous remercie.

Délibération n° 16 : Attribution de la prime de responsabilité aux emplois administratifs de Direction

Je ne vais pas m'étendre sur cette délibération. Vous avez eu là aussi les renseignements au sein de la note de synthèse. C'est une délibération qui existe depuis toujours mais qu'il faut obligatoirement la reprendre à l'issue des nouveaux Conseils Municipaux.
Pardon, je ne sais pas s'il y a des questions. C'est une délibération statutaire.

Madame Sabrina FERON : - Oui, j'ai juste une question, Monsieur le Maire. Je voulais juste savoir si c'était ponctuel ou mensuel.

Monsieur le Maire : - C'est mensuel.

Madame Sabrina FERON : - Mensuel. Merci.

Monsieur le Maire : - y a-t-il d'autres questions. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?
Alors, je ne sais pas qui est pour, on finit en beauté unanimité. Non mais parfois, Ah oui, mais bon, on est tellement habitué.

Monsieur VASSEUR : - On ne dormait pas.

Questions diverses. Alors, ce sont les questions qui nous ont été adressées par le groupe « EVIN AUJOURD'HUI DEMAIN ».
Je vais donner lecture de plusieurs questions. J'y reviendrai parce qu'il y a certaines questions qui se regroupent et certaines questions pour lesquelles ? Ben, c'est moi qui vais vous poser des questions parce que je n'ai pas compris.

Questions 1 et 2 : Monsieur le Maire : - Plusieurs habitants de la rue Basly subissent régulièrement le passage de camions et de poids lourds. A chaque passage, les vibrations sont telles que certaines habitations tremblent, ce qui suscite une réelle inquiétude chez les riverains, notamment quant aux conséquences que ces vibrations pourraient avoir à terme sur leurs maisons ;

- Quelles solutions la Municipalité envisage-t-elle pour réduire ou empêcher le passage des poids lourds rue Basly et ainsi préserver la tranquillité et les habitations des riverains ?
- Une étude de circulation, une limitation de tonnage, une déviation des poids lourds ou des aménagements spécifiques de voiries sont-ils envisagés ?
- A ce titre, pourrait-on avoir une copie de l'arrêté Préfectoral qui définit le trafic des Poids lourds sur notre commune.

Monsieur Frank VASSEUR : - Juste préciser que ces questions ce ne sont pas forcément les questions des élus, ce sont les questions et certaines sont les questions d'élus évidemment vous avez sûrement pu faire le tri, d'autres sont aussi les questions des Évinoises et des Évinois qui nous les envois sur message.

Monsieur le Maire : - On y reviendra au fur et à mesure de l'obtention des devis.
Sachez quand même que à chaque fois il y a une remontée qui est faite auprès du commissariat, auprès des services de préfecture pour tout ce qui est sécurité routière et le problème de méthanisation.
On pourra peut-être en parler demain après-midi en allant visiter justement le méthaniseur.

Je pense mais je ne sais plus qui vient demain. Voilà. Donc ça tombera bien de relever ce problème pour lequel là aussi on a envoyé des courriers et de relever directement le problème à la source, vu que c'est eux enfin, le méthaniseur la principale cause de passage des engins agricoles.
Et pour ce qui est des poids lourds, on sait très bien qu'il y a une grosse partie de poids lourds qui transit via la plateforme Décathlon et en espèce là aussi Monsieur DORNE s'est entretenu, pardon avec le responsable du site pour tous ces problèmes.

Question numéro 3. Les impayés : Monsieur le Maire : - Vous nous avez révélé lors d'un précédent Conseil Municipal relayé par la voie du Nord que l'ancienne Municipalité vous avez laissé 150 000 euros de factures impayées. Ces factures ont-elles été réglées à ce jour ?
C'est cette question-là que je ne comprends pas parce que on avait échangé à l'époque avec Madame FERON par mail, plusieurs mails successifs sur le montant de ces factures, sur l'origine de ces factures impayées et vous êtes venue une après-midi complète en Mairie, en comptabilité vérifier que l'ensemble de ces factures avait été payées.

Madame Sabrina FERON : - Alors Monsieur le Maire, si je peux me permettre

Monsieur le Maire : - Permettez-vous

Madame Sabrina FERON : - C'était sur 75 factures d'électricité et non pas toujours les 150 000 euros de factures laissé par l'ancienne mandature.

Monsieur le Maire : - Oui.

Madame Sabrina FERON : - Oui. Donc c'est sur 75 factures d'électricité qui font 150 000 euros.

Monsieur le Maire : - Vous avez pu relever les montants ?

Madame Sabrina FERON : - Euh si mais je n'ai pas relevé 150 000 euros

Monsieur le Maire : - On va y venir après, vous allez voir. Il y a des surprises.

Question n° 4 : Police Municipale

Monsieur le Maire : - Vous avez annoncé la création d'un poste de policier Municipale en septembre et vous avez à ce titre lancé un appel à candidature en juin. Avez-vous recruté ce policier ?

Monsieur le Maire : - Nous avons eu le jury de recrutement avant-hier. C'est ça ? Oui. Voilà. Et un policier municipal a été choisi. Enfin voilà. Il avait les trois derniers candidats et donc maintenant c'est une mutation interne. Il faut que les démarches administratives se fassent de Mairie à Mairie. Souvent le délai à partir c'est de deux mois donc on est optimiste pour le 1er décembre.

Question n°5 : Vidéo protection.

Monsieur le Maire : - Installation de caméras de vidéoprotection est-elle prévue dans le courant des prochaines semaines ? Cela pourrait dissuader les poids lourds et circuler dans la rue Lamendin. C'est une question qui revient aussi un peu plus loin. L'installation de caméra, oui est prévue et on est juste en début de mandat. On va les mettre en place. C'est un coup. Il y a des études là aussi qui ont été lancées avec la société Artémis. C'est ça. Voilà. On devait avoir le retour aujourd'hui. On ne l'a pas eu. Donc voilà. Mais j'y reviendrai là aussi parce qu'il y avait une mise à jour à faire et une conformité avec tous les systèmes d'alarme, tous les systèmes de tout avec les caméras de la ville. Et là aussi ça un coup

parce que cela ne fonctionnait plus bien, on va le dire comme ça en étant poli. Donc oui, c'est prévu mais voilà quoi. C'est ça prend du temps.

Question n°6 : Monsieur le Maire : - L'embellissement de la ville, le fleurissement des bacs rues Lamendin a permis d'apporter de jolies touches de couleur à cette rue. Envisagez-vous d'installer d'autres bacs à différents endroits de la commune ?

Monsieur le Maire : - Oui. Et si vous êtes passé devant la mairie aujourd'hui, vous avez dû voir qu'il y a des bacs à fleurs aux fenêtres de la Mairie du rez-de-chaussée, rose pour le mois d'octobre et il y en aura d'autres dans la commune au fur et à mesure qui seront installés.

Question n°7 : Monsieur le Maire : - Protection des écoles contre les canicules.
Les différents épisodes caniculaires ont soumis nos concitoyens de rudes épreuves cet été, les élèves, les enseignants notamment de nos écoles. Vous avez installé dans l'urgence des dispositifs d'ombrage aux fenêtres à l'aide de couverture de survie. Ces dispositifs étaient temporaires et ont été retirés. Quelles solutions pérennes envisagez-vous pour protéger les enfants et les enseignants lors des prochaines épisodes de ce type ?

Monsieur le Maire : - Ah oui, on est confronté comme tout le monde à ces épisodes. Je pense que l'on a prouvé, on a montré qu'on a su réagir en temps et en heure et dans l'urgence et efficacement parce on a pris notre temps de nos soirées, il faisait chaud… sur la mise en place de couverture de survie. Voilà, il y a plusieurs choses qui ont été mis en place notamment au travers du dispositif de l'État. Je passe à l'électrique. Ils ont bien diminué l'enveloppe depuis mais on a réussi à s'y intégrer par l'achat de 10 ventilateurs brumisateurs avec bac réserve de 35 litres d'eau par groupe scolaire. C'est par groupe,

Monsieur Frank VASSEUR : C'est déjà ça, oui,

Monsieur Frank VASSEUR : - C'est déjà ça, oui, mais je pense que la solution pérenne, elle n'est pas dans l'achat de ventilateur.

Monsieur le Maire : - La solution pérenne, elle n'est pas dans l'achat de ça, mais la solution pérenne elle coûte beaucoup plus cher et pour ça que je pense et j'y viendra après. Mais je pense que lutter contre la canicule, après c'est mon avis, on pourra en débattre et on en débattra au sein des commissions scolaires, des commissions travaux lorsqu'elles ; quand elles auront lieu parce que ça va être un vrai débat. Pour moi, combattre la canicule, ce n'est pas mettre une climatisation, ça ne règle pas le problème. Je pense que c'est l'ajout de solutions multiples qui se font que voilà au sein de la végétalisation de cours d'école….

Monsieur VASSEUR : - Je suis un convaincu

Monsieur le Maire : - Donc voilà, je vais peut-être vous convaincre après. Alors vous allez voir.

Monsieur Gilles WATERLOT : - C'est déjà convaincu.

Monsieur le Maire : - J'en suis convaincu.

Question n° 8 : Monsieur le Maire : - Tenues des chiens sur le terril circulation des quads des motos sur le terril. Lors des promenades sur le terril certains propriétaires ne tiennent pas leur chien de compagnie en laisse, pourquoi ne pas installer des panneaux pour signaler cette obligation ? Idem pour les motos les quads, demande déjà formulée mais sans retour.

Monsieur le Maire : - Alors, les quads sur le Terril, j'ai beaucoup de mal à les voir passer parce que depuis on a quand même sécurisé les accès. Les motocross, j'en conviens, elles continuent de passer moins, mais elles continuent quand même de passer et pour courir régulièrement derrière.
Mais les quads, non parce qu'avec les enrochements qu'on a posés, ils peuvent plus passer.

Donc voilà, les panneaux sur les chiens tenus en laisse, il y en a certains qui vont être remis.
Vous avez d'ailleurs je le dis tout de suite mais vu qu'il y avait eu déjà trois poubelles de déjection canine qui ont été posées, ce qui ne nous a pas empêché de retirer une déjection canine cette semaine dans le parterre de fleurs devant la Mairie alors qu'il y a une poubelle juste en face.
Malheureusement, on peut mettre toutes les poubelles du monde et mettre tous les panneaux chiens tenus en laisse du monde. Ce sont certains propriétaires qu'il faudrait eux tenir en laisse, mais vaste sujet, vaste débat.

Question n°9 : - Voisinage foyer Jean DUGARDIN

Monsieur le Maire : - L'espace entre le foyer Jean DUGARDIN, s'il vous plaît. L'espace entre le foyer DUGARDIN et l'habitation voisine est envahi de végétation. Pouvez-vous le faire désherber ?

Monsieur le Maire : - Oui.

Monsieur VASSEUR : - Il y a même une grille qui traîne, une grille métallique.

Monsieur le Maire : - Oui.

Monsieur VASSEUR : - Sur mon ancienne grille, j'imagine. Mais ça remonte à loin. Oui. Oui. Enfin, on ne va pas toujours me faire les mêmes réponses.
Non non non. Excusez-moi, mais un moment donné faut prendre ses responsabilités

Monsieur Philippe DORNE : - Je suis tout à fait d'accord, Monsieur VASSEUR, ça remonte à loin.
Ça n'est pas arrivé. Il faut aussi dire les choses comme elles sont. Donc voilà comme dit Monsieur le Maire, on va faire quelque chose mais il faut aussi reconnaitre aussi les choses.

Monsieur Jean-Philippe PRZYBILSKI : -- Juste une réponse Monsieur le Maire, la grille qui est fixée sur le côté c'est volontaire.
Il n'y avait pas de grille au départ et c'est pour éviter de la poser sur la palissade.

Monsieur Frank VASSEUR : - Sur la photo qu'on m'a transmise j'ai l'impression de voir une grille.

Monsieur Jean-Philippe PRYBYLSKI : - On peut sortir, elle est contre le mur, c'est volontaire pour éviter parce qu'il y avait des gens qui allaient sur le côté et qui allaient jeter des détritus chez la voisine, des canettes et tout ça.
Donc ça a été entretenu sur le côté et la grille a été mise volontairement pour éviter justement que les personnes aillent jeter des détritus.

Monsieur le Maire : - Merci.

Question n°10 : Entretien des voyettes.

Monsieur le Maire : - Plusieurs cheminements piétons de la commune présentent aujourd'hui un état dégradé et un manque d'entretien. Végétation envahissante, revêtement abîmé, passage devenu difficile par endroit comme le montrent les photos jointes.

Alors, ce n'est pas volontaire, j'ai eu qu'une photo. Un arbuste de type Piracanta dépasse dangereusement sur le sentier qui mène au cimetière à la rue Zola. Cet arbuste est très épineux. La Municipalité prévoit-elle des interventions pour nettoyer, entretenir et éventuellement rénover ces passages afin de les rendre plus propres, praticables, sécurisés pour les habitants. Si oui, dans quel délai ?

Monsieur le Maire : - Si oui, oui. Bon, la concordance de temps n'est pas très bonne.
La commune présente aujourd'hui un état dégradé. Non, elle le présentait hier aussi, donc, voilà

Monsieur Frank VASSEUR : - Ce genre d'argument, ça devient pénible.

Monsieur le Maire : - Non, mais je suis obligé, vous me tendez la perche, ce n'est pas d'aujourd'hui.

Monsieur Frank VASSEUR : - Vous dites ça, comme si c'était moi. Mais, moi je n'y suis pour rien.

Question n°11 : - Agences postales communales et CC.

Monsieur le Maire : - Est-ce concernant la création d'agence postale communale allez-vous recruter un nouvel agent où placerez-vous un agent existant ?
Installer une agence postale communale le CCAS et un distributeur de billets au même endroit. Est-ce que cela ne risque pas de créer des problèmes de stationnement ? La boulangerie et la Mairie étant également dans le même périmètre de stationnement. Allez-vous payer un loyer à Pas-de-Calais habitat pour la location des deux cellules prévues et connaissez-vous d'ores et déjà le montant ?

Monsieur le Maire : - Cette question fait partie des informations que je vais donner à la fin du Conseil Municipal.
Donc j'y répondrai beaucoup plus longuement et je mettrai les chiffres.

Question n°12. Stationnement résidence Raymond Renaux.

Une question concernant les barrières mises en place résidence Raymond Renaux pour que les voitures ne stationnent plus dans l'impasse pour déposer leurs enfants à l'école Blum. Les gens se garent vraiment n'importe où même sur les places privées des habitants de cette rue. Les barrières sont posées le lundi matin et jamais retirées dans la journée ni les jours suivants. Les habitants doivent les enlever eux-mêmes et les barrières sont lourdes. Est-il possible de mettre un agent municipal qui fasse correctement le travail qui installe ses barrières chaque jour même avec vous ? Car ce n'est pas aux habitants de faire ce travail. Merci.

Monsieur le Maire : - Oui. Les barrières, on les a remises. C'est vrai que de toute façon, ce sont les parents qui viennent et puis qui prennent les barrières et qui passent et qui se garent dans cette rue.

Monsieur Frank VASSEUR : - Je sais que c'est un problème récurrent qui n'est pas d'aujourd'hui, mais aujourd'hui c'est à vous de le régler.

Monsieur le Maire : - Voilà. Voilà. Et ben nous allons le régler, la Policière Municipale va arriver

Madame Mariane VETU : -Les barrières, elles ont été mises à votre demande

Monsieur Philippe DORNE : - A l'époque en place des barrières pour expliquer le stationnement.

Monsieur VASSEUR : - Vous voyez une barrière, ça soupir.

Monsieur le Maire : - Voilà, mais on va être aussi dans la prévention, la Policière qui va arriver.

Monsieur Frank VASSEUR : - C'est une solution ça.

Monsieur le Maire : - C'est une solution. C'est une des solutions qui sera dans la prévention au début et après malheureusement pour ceux qui ne respectent pas le code de la route dans la répression, parce qu'effectivement à un moment c'est le porte-monnaie qui fait mal et donc qui fait réfléchir. Donc ce sera la solution apportée

Question n°13 : Ancienne chapelle Polonaise.
Monsieur le Maire : - Où en est aujourd'hui le projet concernant l'ancienne chapelle Polonaise ? Quelles utilisations quelle utilisation est envisagée pour ce bâtiment ? Des études ou travaux ont-ils déjà été réalisées ou chiffrées et quel budget la commune prévoit-elle d'y consacrer ?

Monsieur le Maire : - Alors la chapelle Polonaise, c'est un des gros projets, après c'est la salle des sports, mais un des gros projets de notre programme pour lequel on a été clair dessus.
Cette chapelle Polonaise deviendra à moyen terme un espace culturel.
Il y a plein d'idées qui sont en train de germer, mais pour présenter un projet comme ça, il y a une réelle étude, il y a un AMO qui sera diligenté à ce moment-là. Je vais revenir tout à l'heure sur l'agrandissement de la Mairie où on a bien avancé parce qu'il y a beaucoup d'études qui doivent être lancées au préalable.
Il y aura dans l'esprit cette chapelle Polonaise, il faut qu'on garde l'architecture. L'architecture, elle s'y prête. Comment, ce n'est pas mon métier, c'est l'AMO, c'est le maître d'œuvre qui aura la charge de ce projet de nous dire au mieux comment on peut le faire.
Vous donner une date ? Non, parce qu'encore une fois, j'y viendrai après, il y a d'autres priorités qui doivent se mettre en place mais c'est une fois la Mairie terminée, c'est le projet, c'est le projet qui viendra ensuite.
Voilà. Donc vous donner une durée, j'ai aucune idée des travaux, aucune idée du coût, même si on a quand même une fourchette chiffrée.

Monsieur Frank VASSEUR : - C'est chiffré ?

Monsieur le Maire : - Voilà, il y a une fourchette mais en fonction de la fourchette maintenant à nous d'aller chercher le financement et les moyens et auquel cas, plus ils sont hauts, le moins dépensé pour la Commune ou alors d'optimiser, j'y viendrai après, aux alentours de cette chapelle, il y a une cour d'école qui est à côté. Donc par exemple, voilà, il y a pas mal de choses à prendre en considération mais oui, ça se fera au cours de ce mandat.

Question n°14 : - Détail des investissements 2026. Le budget 2026 prévoit 1 280 000 euros d'opération d'équipement. Pouvez-vous nous communiquer le détail des principaux investissements concernés et nous indiquer à ce jour lesquels ont été engagés, réalisés ou éventuellement reportés ?

Monsieur le Maire : - Reporté ? Non, il y en a certains qui vont être purement annulés. J'y reviendrai aussi après, mais bon, je vais le dire tout de suite.
On a eu des notifications d'arrêté de subvention DETR notamment pour un montant de plus de 30 000 euros qui avait été voté en 2023. Donc ce sont des montants de recettes et donc de dépenses qui était réinscrit chaque année automatiquement. Le premier c'était sur la rénovation énergétique des bâtiments Municipaux, la Mairie, le Centre Gino Sana et le deuxième c'était sur la rénovation mais je sais plus quel autre bâtiment.
Donc il y en a insonorisation de la Maison pour tous qui n'ont pas été réalisé. On a perdu les subventions. Donc c'est doublement dérangeant parce que c'est quand même un financement qu'on perd et après ce n'est jamais plaisant.
Il faut savoir que les financements d'état DETR, c'est une enveloppe d'état qui est donnée qui est allouée à la Sous-Préfecture qui nous donne cette somme mais qui ne le récupère pas si jamais on ne l'utilise pas.
L'argent repart et après on est un peu pointé en marge en disant mais vous nous avez sollicité pour une aide, vous ne l'avez pas réalisé et derrière vous revenez frapper à la porte. Donc voilà, c'est toujours dérangeant. Donc le détail des investissements 2026, oui, il y en a certains qui seront annulés dans ce que je vous ai parlé, sur ces 1 million d'euros, il y a quand même quasiment 490 000 euros qui sont alloués à la première partie du paiement du carreau de la fosse huit.
On a voté lors du précédent Conseil Municipal, vous avez voté l'autorisation de signature de l'ensemble des documents pour cette rétrocession qui nous a été accordée en trois paiements.

On aura d'ailleurs au cours peut-être du dernier Conseil Municipal de décembre la rétrocession de la dernière parcelle. Donc 500 000 euros pour lesquels on n'a pas encore eu pour l'instant la demande de titre.
Donc dès qu'on l'a donc, les 500 000 euros seront partis. On a à peu près plus de 100 000 euros qui ont été alloués aux dépenses de réparation de la Mairie avec les travaux suites à l'incendie pour lesquels on n'a pas encore reçu. On prendra une délibération lors du prochain Conseil Municipal. Il ne manque plus que ça pour toucher le remboursement. Une partie du remboursement de l'assurance. Il faut une délibération de Conseil Municipal qui autorise le Conseil Municipal à recevoir le remboursement
et la prise en charge de l'assurance. Donc, il y a plus de 130 000 euros de travaux sur la Mairie et après ce sont des dotations pas des dotations des acquisitions de matériel de mobilier. On a fait un gros effort cette année sur le mobilier en Mairie par exemple ici sur Gino Sana aussi, sur des armoires, sur des bureaux en voilà sur des chaises, pour les services techniques, il y a eu du mobilier, des chaises. Donc pour les écoles, beaucoup de mobiliers. Donc tout ça c'était de l'investissement qui représente 90 % à peu près des dépenses afférentes aujourd'hui.

Et si vous voulez la somme exacte de ce qui a été dépensé vraiment aujourd'hui, nous avons dépensé en investissement pour l'instant.

571 000 euros, je passe les centaines et les virgules. D'accord ? Avec 199 000 euros compris de remboursement d'emprunt.

Je vous laisse faire la différence de savoir ce qui a été payé en réel investissement et en remboursement d'emprunt.

Ensuite, je perds ma page.

Question n°15 : Monsieur le Maire - Vitesse dans les quartiers. La Municipalité reçoit-elle des signalements concernant des vitesses excessives dans certaines rues, des contrôles de vitesse ou des dispositifs de comptage sont-ils prévus afin d'identifier objectivement les secteurs nécessitant des aménagements ?

Monsieur le Maire : - Oui, en l'occurrence, on a eu une première cellule de veille qui a eu lieu et donc on a des rapports qui nous sont communiqués par les services de Police sous demande des services préfectoraux et de sous-préfecture.
Et au travers de ça, il y a des actions qui sont menées à notre demande. Régulièrement, mais on n'a pas le retour parce que la police, ils ont quand même si c'est leur mission régalienne 14 communes à gérer et ensuite sur les Départementales sur des actions-là qui dépendent directement des services Préfectoraux et de Madame la Sous-Préfète Donc là, ça se fait à ce niveau-là.

Question n°16 : Monsieur le Maire : - Recrutement d'agents. Plusieurs nouveaux agents ont récemment intégré les services de la commune. Pouvez-vous nous préciser combien de recrutements ont été effectués ? Quels services ? Quels postes sont concernés et à quel besoin ces recrutements répondent ? Quelle mission ont été confiées à ces nouveaux agents et quel est l'impact annuel de ces recrutements sur la masse salariale de la commune ?

Monsieur le Maire : - un pacte salarial sur la commune. Oui, on passait beaucoup avant en DSP en délégation de service public par exemple pour le nettoyage des bâtiments Municipaux.
Depuis le 1er septembre, on est passé en régie interne, on a récupéré ces bâtiments, récupérer le nettoyage. Alors, le personnel, je ne vous donnerai pas les noms parce que on est quand même régi par la loi RGPD.

Monsieur Frank VASSEUR : - Le nombre ?

Monsieur le Maire : - Le nombre, à venir en Mairie parce qu'on a du personnel qui a été réinfecté, du personnel qui était par exemple employé à la cantine sur des missions propres de cantine entre 8 heures semaine qui a été réaffecté sur du 16 heures et sur du 20 heures semaine parce que le temps Meridian cantine le soir était libre.
Bon voilà le personnel a été repris. Vous dire si on a eu beaucoup de nouveaux personnels. Oui, on a eu un 20 heures au niveau des services techniques qui est affecté depuis août, 1er septembre au moins au cimetière. Je pense qu'on voit bien le résultat aussi maintenant.
Donc on a un 20 heures au cimetière, on a un personnel 35 heures aussi à l'accueil de la mairie.
On a un personnel de 20 heures au CCAS couplé en remplacement de Mairie qui fait un 35 heures en vérité, mais il est sur deux postes et CCAS et Mairie. On a du personnel qui était, moi je m'en félicite, en arrêt maladie, en arrêt longue maladie qui a repris le travail.
Donc pour l'instant sur un mi-temps thérapeutique mais c'est comme ça lorsqu'on reprend, sur à la fois sur un CLD ou un CDD.
Donc on a un deux personnels qui ont déjà repris, on a un troisième qui est en attente et qui 3 et 4 qui devrait reprendre avant la fin de l'année aussi.
Donc c'est du personnel qu'on réaffecte sur des postes mais toujours en concertation avec l'agent. On n'impose pas non plus tu vas aller là, tu vas aller là, on va revenir au même point de départ.
Donc voilà. Et suite à ça, on a des tout petits contrats contractuels qui sont voilà des contrats à la fois de on a quelques petites problématiques au niveau parfois de surveillance cantine donc c'est petit contrat de 8 heures. Donc voilà donc on a des agents qui sont affectés. Vous les comptabilisez. Bah, ils sont là sur jusqu'au, c'est quoi les vacances ? 16 et 17 oui, jusqu'au 17 octobre.
Le contrat s'arrête au 17 octobre. Certains contrats vont reprendre à la rentrée de novembre en fonction, c'est toujours en fonction aussi des effectifs et des inscriptions scolaires quoi. Donc voilà.

Question n° 17 : - Trottoir rue 1 Franck. Au début de votre mandat, un morceau de trottoir a été ajouté à l'angle de la rue Jean Jaurès et de la rue Anne-Franck. Alors que des engins étaient sur place, pourquoi ne pas avoir fait réaliser également les travaux de l'autre côté de la rue Jean Jaurès où il manque un trottoir. On parle bien de l'entrée de la rue Jean Jaurès, côté contournement. C'est ça ?

Monsieur le Maire : Voilà, on a rencontré aujourd'hui deux sociétés au salon des Maires. Il y a eu un devis qui a été réalisé aussi cette semaine. Il y aura des travaux qui vont être faits à cet endroit des deux côtés avec un goulot d'étranglement, avec une priorité et un sens de circulation pour casser la vitesse après le petit haricot.
Voilà, sans fioriture, ce seront des trottoirs, il n'y aura pas d'aménagement de gnous de pelouse qui vont nous demander de l'entretien supplémentaire.
On attend le devis, et ce devis, on le retrouvera pour le budget prochain parce que bon, je pense que ça va monter mais c'est nécessaire parce que les maisons aux alentours sont jolies et je me doute que se retrouver dans la gadoue comme ça depuis le temps.
Donc voilà. Donc pour le prochain budget, ce sera voté, ce sera réalisé.
En deux parties, on a demandé la réalisation de ces trottoirs de part et d'autre et on a demandé l'option gouleau d'étranglement. Voilà, en fonction du coût. En espérant que ce ne soit pas du simple double si on peut au travers de la réalisation de ces trottoirs pouvoir y apporter aussi tout de suite une touche de sécurité.

Question 18 : Monsieur le Maire : - Epave et stationnement rue de la Longue Fourrière. Dans ma rue, rue de la Long Fourrière, il y a une épave reposant sur des chandelles qui est là depuis très longtemps, ce qui représente un danger assez important. De plus, l'espace vert situé à l'entrée de la rue de la Longue Fourrière est devenu un parking permanent pour les riverains de la rue de Tournai, sans compter que parfois l'accès du cubovert devient inaccessible, voire photo. On voit la photo. Que comptez-vous faire pour remédier à ces désagréments et à ces situations d'insécurité ? Philippe le temps que je boive un coup.

Monsieur Philippe DORNE : - Alors concernant ce véhicule, ce véhicule a été enlevé, il est le propriétaire l'a réinstallé sur son terrain privé. Concernant effectivement le stationnement cubovert, j'en suis j'en suis témoin, je suis habitant de la rue de la Longue Fourrière, je l'ai déjà signalé à certains riverains. La problématique, bon, on va essayer de trouver une solution parce qu'au niveau du cubovert, c'est une partie de pelouse. Donc on a peut-être une solution éventuellement de rajouter peut-être des potelets, des potelets pour empêcher le stationnement. C'est la seule solution qui peut s'ouvrir qui peut s'offrir pour empêcher effectivement le stationnement.

Monsieur le Maire : - Merci, Philippe.

19 plateforme Intramuros : Pour ma part, je souhaiterais avoir un bilan des signalements déposés sur la plateforme Intramuros, car voilà près de 6 mois que j'ai rédigé trois signalement photos à l'appui. Fin mai, j'ai eu un semblant de réponse de Philippe DORNE, mais rien n'a bougé. Début septembre, j'ai refait mes trois signalements.

1) - Voiture garée sur le trottoir, 29 bis rue Emile Zola. Les piétons sont obligés de descendre sur la chaussée. J'ai interpellé l'épouse de la maison qui m'a répondu : "Je m'en fiche. Nous ne voulons pas que la voiture soit dégradée sur le parking dit de la mosquée.
2) Voitures ou camions garés à l'angle des rues Victor Hugo Émile Zola. Bordure du trottoir est pourtant peine en jaune. Et quand on arrive au stop venant d'Ostricourt, on ne voit pas les véhicules venant de la droite.
3) – Un pirancanta dépasse dangereusement sur le sentier du cimetière. Question qu'on a vue auparavant.

Dans ces trois cas présentés à la Mairie, un courrier a-t-il au moins été adressé aux différents propriétaires ?

Monsieur Philippe DORNE : - Bon écoutez Monsieur LIMOUSIN, je dis bien Monsieur parce que bon j'aime bien la bien séance et la politesse.
Donc je vous réponds Monsieur Limousin parce que cette question c'est vous, hein. Concernant vos trois signalements c'est les trois signalements ont été rapportés au service de police en temps et en heure.
Ça je peux je peux en témoigner et je pense que Monsieur le Maire peut également en témoigner par les mails que j'échange avec la commandante de police. Elle m'a assuré que ses services donc intervenaient. Je ne suis pas en mesure, vous saviez très bien qu'ici nous en Mairie, on n'a pas les moyens d'identifier le propriétaire d'un véhicule.
Nous ne sommes pas équipés d'un fichier FVV comme les services de Police ou Gendarmerie. Donc il nous est impossible d'identifier le propriétaire d'un véhicule à partir du moment où on n'en a pas connaissance. Donc lorsque vous dites effectivement est-ce que le propriétaire a été prévenu, il n'a plus qu'être contacté éventuellement par les services de Police.
Donc vos trois signalements ont bien été communiqués en ce qui concerne donc le stationnement. Concernant ce stationnement, ce stationnement, je peux vous dire que dans peu de temps, vous n'aurez plus de signalement à faire intramuros concernant cette problématique puisque nous allons installer des potelés sur le trottoir, repeindre en jaune également parce que bon effectivement, la peinture jaune s'est un petit peu estompé au fil du temps. Donc des potelets seront installés juste à l'intersection sur le trottoir de la rue Victor Hugo et de la rue Zola pour empêcher tout véhicule de stationner.
Concernant le Piraconta effectivement qui est situé donc dans le dans le chemin qui mène au cimetière, j'ai adressé un courrier parce que ce Piraconta est issu d'une propriété privée, j'ai adressé un courrier au propriétaire donc de ce Piranconta qui vient de son terrain lui signifiant donc de procéder rapidement à sa taille, c'est ce que je fais d'ailleurs à chaque qu'une haie se propage sur la voie publique et sur le territoire de la Commune.
Lorsqu'il s'agit en revanche de problème de taille de haie, je précise entre voisins, c'est du rapport uniquement de voisinage et la Commune n'est pas forcément compétente pour intervenir dans ce domaine.

Monsieur LIMOUSIN : - Oui, mais quand la haie dépasse sur un domaine public et d'autant plus un chemin

Monsieur Philippe DORNE : - C'est le cas, c'était c'est le cas. Donc je vous dis, j'ai adressé un courrier. J'ai adressé un courrier.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - D'accord.

Monsieur Philippe DORNE : - Et ça n'est pas le premier d'ailleurs que j'adresse. J'en ai adressé également à d'autres propriétaires à partir du moment effectivement où c'est sur la voie publique.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Parce que je précise, je ne veux surtout pas que ça soit la Mairie qui le fasse. C'est aux propriétaires de tailler sa haie.

Monsieur Philippe DORNE : - Ah mais tout à fait mais tout à fait. Ça a été le cas d'ailleurs rue Victor Hugo ou un propriétaire donc c'est acquitté de la taille de sa haie à sa charge bien évidemment.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Donc pour en revenir à la plateforme Intramuros, est-ce que vous pouvez faire depuis 6 mois un bilan ?
Est-ce que les gens qui déposent une requête un signal ont un retour ? Curieusement en mars sur les premiers, j'ai eu un retour.
Là en septembre, je n'ai rien eu.
Donc vous me visez parce qu'en effet c'est moi qui posé ces trois signalements puisque c'est dans mon dans mon secteur.
Je pense ne pas être le seul sur Evin à faire un signalement sur Intramuros. Donc qu'est-ce que vous faites de nos signalements ?

Monsieur Philippe DORNE : - On en a tous les jours. Tous les jours, on a des signalements intramuros qui concernent la sécurité, qui concernent l'urbanisme, qui concernent des conflits de voisinage. Tous les jours, on a des signalements sur Intramuros.
Ça prend du temps en termes de traitement, ça demande de la vérification, ça oblige de se déplacer sur la commune pour aller vérifier et effectivement les dires de certains administrés. Donc tout ça, ça prend du temps, ça prend de l'énergie. Donc on fait des réponses. Je pense que Monsieur DEBOCK pourrait répondre aussi puisque lui il gère effectivement la plateforme intramuros. Mais sachez que oui, on essaie de répondre dans la mesure du possible à tous les administrés donc qui nous font une demande particulière sur Intramuros, mais c'est quand même très long à gérer.

Monsieur le Maire : - Merci Philippe, mais il y a beaucoup de signalement pour des félicitations sur Intramuros, donc allez

Question n°20 : Monsieur le Maire : - Vente du Django : Pour quel type d'usage est prévu la vente du Django ?
Je pense que on a répondu au cours de ce Conseil.

21 Embellissement du parvis de la mairie et illumination. Pourquoi la commission travaux n'a pas été réunie à l'occasion de ces travaux ?
Parce que pour nous, pour nous ce ne sont pas des travaux, c'est de l'embellissement. C'est je vais aller dans l'exagération mais pas tant. C'est trois grosses jardinières quoi pour lesquelles voilà. Pourquoi ? C'est parce que on savait que on avait cette illumination de la Mairie et pour la mise en valeur de la façade, les arbustes qui avaient devant, ça gâchait, ça gâchait tout.
Après je ne vais pas refaire le discours que j'avais fait mais voilà quoi, c'est de l'embellissement au même titre que les poubelles.
La commission travaux aura lieu et elle sera bien entendu invitée et consultée lorsqu'on va parler des gros travaux, au même titre qu'elle n'aura pas été consultée pour le carreau de la fosse Huit, parce que même en étant propriétaire de ce site maintenant on n'est pas autant décisionnaire on n'avait pas autant d'options sur ce qui avait été sur ce qui avait été décidé et dans la hâte pour des questions de financement il a fallu que l'on fasse très très vite. Petit aparté.

Question n° 22 : Monsieur le Maire : - Dépôts sauvages cité Cornuault depuis plusieurs mois sur cette photo. On la voit. Oui. Voilà.
Ma collègue à ma droite a fait une demande auprès, c'était la SIA. C'est ça. Voilà. Euh réponse de SIA, ce n'est pas sur son domaine voilà.

Monsieur VASSEUR : - Domaine de qui alors. C'est oui enfin c'est quoi ce problème on le connaît hein. Chacun se jette la balle et voilà.

Monsieur le Maire : - La patate chaude hein. Voilà ce n'est pas chez moi. Donc on va y remédier

Monsieur Frank VASSEUR : - La Mairie qui le fait c'est mettre un pied dans l'engrenage.

Monsieur le Maire : - Voilà. Et si on ne le fait pas mais que fait la mairie et voilà et donc on n'en finit pas et c'est problématique.

Question n° 23 : Monsieur le Maire : - Décharges sur le Terril : - Pourquoi tant de déchets à ciel ouvert accompagné d'une odeur pestilentielle sur le terril ?
Ça ressemble à une décharge des années 70. Les photos sont là aussi.
Voilà. Donc on ne cache rien.
Oui, j'y suis allé aussi dernièrement il y avait la balade canine.
On a pris aussi des photos. On a déjà rencontré les responsables parce que là c'est Ambre, je ne dis pas de bêtises.
Oui, voilà, c'est ça. On doit les revoir avec un stock de photos, pour pas qu'il puisse nous dire là, il y avait trois sacs poubelles, on a des vidéos, on a des photos.
Donc voilà, on va vraiment discuter avec eux parce que c'est vraiment problématique et au sortir de ce que ça devrait être in fine ce site, on en est loin pour le moment.

Monsieur le Maire : - Et enfin,

Question n° 24 : Monsieur le Maire : - Qu'en est-il de l'utilisation de la navette pour le repas des aînés, sachant que celle-ci a été refusée au club de l'amitié pour une question d'assurance ? C'était une très bonne question. Allez.

Monsieur le Maire : - Non. Pourquoi ? tout simplement oui, pour une question d'assurance. Parce que le repas des aînés, ce ne sont pas les Agents Municipaux qui vont aller chercher les aînés. Ce sont des élus.
En l'occurrence, c'est Madame Chloé LERAT qui va aller les chercher sous le régime de son assurance privée et oui, c'est ça. Responsabilité civile. Ce qu'on n'avait pas pour les agents.
En plus, les agents c'étaient les agents techniques qu'ils le faisaient. Comme je le disais en préambule tout à l'heure sur le nombre de personnels, on réaffecte les agents, aux tâches qui leur incombent donc les services techniques allaient conduire les personnes, ce n'était pas une mission prioritaire pour nous. Donc, ça prend du temps. Au même titre qu'on a arrêté, ça ne fera pas des annonces, la location de chaises de tables parce que ça prend un temps phénoménal pour les agents pour ce que ça rapporte pour la commune. Euh voilà.

Monsieur Frank VASSEUR : - Donc après en espérant que certains aînés ne seront pas privés du repas à cause de transport.

Madame Aurore FERNANDEZ : - Pas du tout, on un listing des personnes qui demandaient le transport. Il y a six personnes exactement.

Monsieur Le Maire : - Et après, au niveau de l'association pour lesquelles les Agents Municipaux techniques faisaient cette navette, c'était surtout une question aussi de commodité pratique.
Ça fait partie des informations diverses parce que on a l'arrivée du self-service et de la cantine pour les primaires au sein du foyer Jean Dugardin. Donc voilà quoi, il faut pouvoir arranger tout le monde et notamment en matière de planning.

Monsieur le Maire : - Fin des questions écrites.

Juste avant de clôturer ce Conseil et de passer la parole au public s'il y a des questions, quelques informations diverses.

Alors l'arrivée au 1er octobre d'une DGS, Check, le recrutement d'un policier Municipal au 1er décembre 2026, Check, parce que je l'ai dit avant, une APC à partir de janvier 2027, on y vient.

Agence postale communal, pourquoi ? Comment et combien ?
Vous rappelez certainement qu'au cours du Conseil Municipal du 18 juin, j'avais dit au cours de ce Conseil là que je venais d'apprendre une nouvelle qui n'était pas bonne et puis qui était un peu forte pour nous tout simplement. Pourquoi ? On était dans l'idée, je vais tenter de le faire court, on était dans l'idée de pouvoir remettre en service un distributeur de billets automatique ce qui avait été engagé par l'ancienne municipalité.
On rend à César ce qui est à César qui devait s'installer avec la BRIX près du CCAS actuel dans un garage HBNPC, le garage en plaque béton. Coût de coût de l'opération 40 000 euros parce qu'il faut sécuriser le lieu, ce sont des plaques béton donc on dit 40 000 euros, on revient toujours sur cette, c'est un service pour les Evinois ce DAB c'est une évidence ? on l'avait mis aussi je pense que tout le monde l'avait mis dans son programme. Donc on a encore trois DAB avec un vrai besoin.

Monsieur Frank VASSEUR : - C'est un vrai besoin. C'est un vrai c'est un vrai besoin.

Monsieur le Maire : - Mais il faut qu'on trouve, il fallait trouver une solution moindre financièrement et on réfléchissait, on s'est dit mais oui mais pourquoi pas le rapprocher de la Mairie sur le petit local qui était accolé à la Mairie qui nécessitait quand même des gros travaux avec l'ajout d'une porte patati patata et puis en préparant ce Conseil Municipal on était dans le bureau.
Je vais appeler la poste puis leur dire voilà il y a plus de Crédit Mutuel. Ils ont plus de concurrence.
Est-ce qu'il ne réinstallerait pas ce DAB et j'appelle la Poste et ça s'est passé comme ça.

Monsieur le Maire : - « Écoutez, est-ce que ça vous je me présente, est-ce que vous ne voudriez pas réinstaller le DAB à l'emplacement initial où il était sachant qu'il y a plus de Crédit Mutuel en face vous n'avez plus de concurrence aussi sec ».
Bah non. Non. Pourquoi ? Vous n'êtes pas au courant. Au courant de quoi ? Au 31 décembre, on n'est plus là. Bon, merci. Au revoir. Je non, je ne suis pas au courant. Si on a prévenu encore une fois, je répète, on ne fait pas il faut pour recentrer l'histoire. Je n'ai pas eu de passation, je n'ai pas eu de document. Donc ça, je n'étais pas au courant. Donc pour pouvoir l'appréhender au mieux, ce n'était pas évident.

Monsieur Frank VASSEUR : - Personne ne le savait.

Monsieur le Maire : - Non mais non mais et je ne vous en tiens aucunement rigueur là-dessus. Bien malin de savoir. Voilà. Et donc sur l'entrefaite, juste avant le Conseil Municipal, une idée en disant "Mais attendez, vous allez fermer ?" Oui, on a eu un entretien avec votre prédécesseuse pour une APC en Mairie. On voit bien qu'en mairie, c'est impossible au niveau place. Ce n'est pas possible de mettre une agence APC Agence Postale Communale. C'est impossible niveau place. Et l'autre solution c'était de déléguer ce service au sein d'un commerce existant. Et moi, j'ai dit non tout de suite à cette option. Pourquoi ? Parce que le jour où le commerce se ferme, c'est terminé.
Donc c'est quand même ultra risqué. Et ça ne m'arrive pas souvent mais quand j'en ai une d'idée, je me suis dit mais bon ce mais rendons à César parce qu'à César aussi je me fais assez taper sur les réseaux sociaux là de me dire bah ils sont locataires la poste de justement de ces deux cellules commerciales.
J'ai rappelé la poste sur l'entrefaite en disant mais vous n'êtes qu'entre guillemet, vous n'êtes que locataire.
Et si la Mairie le reprend à sa charge, ça nous arrange. Et pourquoi ? parce qu'on n'a pas à remettre justement la chambre forte qui a été conçue spécialement pour le DAB à la démonter parce qu'elle en l'occurrence, elle est blindée patati patata.

Donc c'étaient des pourparlers. Je n'en ai pas parlé parce que tant que je n'ai pas un écrit, que je n'ai pas voilà, on ne sait jamais, on s'avance, on s'avance. Et dernièrement avec l'enquête de Médiapart relayée par la voie du Nord ça a un peu précipité, rendons à César ce qui est à César.
Ça a un peu précipité aussi les choses. Donc je me suis réentretenu avec les services de la poste. Nous aurions dû voter ce soir une délibération pour la création d'une APC au sein de la commune. J'ai eu la délibération trop tard. Le projet de délibération. Mais je vais vous donner maintenant lecture de ce qui figurera au prochain Conseil Municipal et sur une prochaine délibération.

Le loyer annuel des deux cellules commerciales s'élève à 26 000 euros. Les charges annuelles 1 200 euros pour 108 m².

Deux fenêtres, trois portes,

Monsieur le Maire : - La poste participe à hauteur de 24 500 euros sur les travaux de réaménagement de l'intérieur. Donc nous sur ces 24 500 euros pour lesquels la poste participe, on n'a absolument pas à toucher au côté distributeur, au blindage parce que c'est ça qui aurait coûté le plus cher si on récupère. Au contraire, c'est tout bénéfice pour nous, c'est déjà existant. Donc on a déjà repris contact aussi avec les services de la BRINKS. On doit aller sur place avec les services techniques de la poste, les services de la Brinks, les services techniques de la commune.
Voilà pour histoire de bien reprendre les mesures, comment on passe tout ça. La poste participe donc à hauteur de 24 500 euros pour l'adaptation de ce local.
Elle assure l'information de l'agent qui va être recruté, la fourniture du mobilier, la signalétique et tous les équipements qui seront à l'intérieur de ce mini bureau de poste qui reprendra exactement les mêmes choses que le bureau de poste actuel.
L'agent devra être recruté. C'est plus un agent postal, c'est un agent Municipal. Mais pour lesquels la poste va nous verser par mois 1 200 euros. Elle demande en contrepartie l'ouverture à 16 heures semaine. Nous on va l'ouvrir 24 heures semaine du lundi au samedi matin.

Monsieur Frank VASSEUR : - Est-ce qu'il faut mettre la différence ?

Monsieur le Maire : - Voilà. Et donc nous on va mettre la différence. Un agent chargé à mi-temps, on est un peu près chargé. Je pars donc avec participation et charge employeur, je pense qu'on est à peu près sur un mi-temps sur du 1 400, 1000 oui 1 400. Donc on ne va pas être très loin du compte. Et encore une fois c'est ce que j'avais dit lors de précédents Conseils Municipaux, nous sommes un service public au service du public et j'assimile la poste à un service public aussi donc qui était nécessaire. Donc cette dépense sera prévue au budget de fonctionnement l'année prochaine. Je n'ai pas encore eu les responsables de Pas-de-Calais habitant pour ce loyer. Pourquoi pas à négocier ? ce serait une bonne chose. Bon, ils ne l'ont pas fait avec la poste. Est-ce qu'ils feront avec nous ? J'ai bon espoir. Mais voilà. Et au-delà de ça, il y a comment ? Il y a une indemnité exceptionnelle de 3 000 euros qui sera versée juste à l'installation, un one shot. Donc là aussi, c'est toujours intéressant.

Monsieur le Maire : - Sur ces 108 m². 108 m² ne seront pas dévolu bien sûr à l'agence postale communale. C'est pour ça qu'on va y remettre le CCAS.
Le CCAS pour nous, il est trop loin. Ce bâtiment ne correspond pas à ce que on veut redonner comme mission prioritaire au sein du CCAS. Donc ça fera partie justement des 24 500 euros d'aide à l'aménagement pour scinder ce bureau de poste avec les bureaux du CCAS qui me permet d'embrayer sur votre question que vous posiez avant.

L'arrivée à l'ouverture de la poste et l'arrivée du CCAS face à la mairie risque de créer un problème de stationnement parce qu'il y a la boulangerie et justement le CCAS et la boucherie aussi, faut pas l'oublier. Et pourquoi ? parce que on a lancé l'appel d'offre est lancé pour l'appel à maîtrise d'œuvre sur le projet d'agrandissement de la Mairie. Alors, on a nous sommes passés par un assistant en

maîtrise d'ouvrage pour lesquelles il y a eu des études de fait. La première implantation qui avait été imaginée et qui avait été donné dans le programme, c'était un agrandissement style Pergola sur le fronton arrière de la Mairie, ça ne peut pas se faire pour des raisons pour des questions de réseau, pour des questions parce qu'il y a des fondations à remonter, il y a des infiltrations d'eau au sous-sol de la Mairie. On a des gros problèmes au niveau de la cave. Voilà, il y a des remontées d'eau. L'agrandissement de la Mairie va se faire dans la cour de l'école derrière. Voilà, la cour de l'école la cour de l'école Blum va être séparée à un tiers. On garde les trois platanes dans le fond. Il y a une séparation végétale.

Monsieur Frank VASSEUR : - Les platanes sont des tilleuls, Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : - Mais bon des arbres. Voilà, ce sont des arbres. Et donc, il y a une séparation de toute cette cour-là qui va être faite justement à la fois esthétique et à la fois environnementale. La cour de l'école Blum va être déplacée de l'autre côté. Il y a donc le bâtiment d'une superficie à peu près de 200 m² qui servira donc pour les Conseils Municipaux, les mariages, les réunions, les petites cérémonies.
Voilà. Et dans cette cour, il va y avoir donc une trentaine à peu près, un petit peu plus, plus ou moins 30 places de parking. Donc ça va permettre de désengorger ce parking au travers de cette mise de cet agrandissement de la Mairie. Ça reste un agrandissement de la mairie. La cour de l'école Blum, le plateau est déplacé de l'autre côté. On a eu déjà des réunions de concertation, une réunion avec la directrice aussi. On va la rencontrer la semaine prochaine aussi. On va profiter justement de ce déplacement de cours de ce plateau pour végétaliser et appréhender au mieux les besoins et les nécessités du au réchauffement climatique.

Monsieur Frank VASSEUR : - Oui, parce que la cour enfin elle est en plein soleil.

Monsieur le Maire : - Justement. Donc voilà, on a rencontré déjà tout à l'heure la région qui va participer activement au projet et ainsi de suite au fur et à mesure de l'établissement de notre programme, notamment le, on parlait tout à l'heure de la chapelle Polonaise. On participera, voilà, on adaptera la cour de l'école maternelle et ainsi de suite. C'est une bonne occasion aussi et on là on va la saisir justement d'adapter cette cour d'école au réchauffement climatique.

Voilà pour ce que je pouvais dire sur la PC donc qui sera voté prochainement. Alors vous garantir que c'est le 1er janvier, le 2, le 8, le 12.
Après, ce sont des questions qui seront à voir directement soit avec ce n'est pas soit qui seront à voir avec les services de la poste.

Ensuite, nous avons en information diverses les travaux du cimetière qui ont débutés. C'était les travaux où on enlève les cyprès. Alors, ce sont des cyprès ou des sapins, je ne sais pas ce que c'est. Ouais, je ne sais pas les arbres qui étaient les PICAROTAS Russes. Non, je ne sais pas, mais ils ne ressemblaient à rien parce qu'ils n'ont jamais été élagués. Donc voilà.

Monsieur Bruno LIMOUSIN : - Ils avaient été étêtés. Ils avaient été étêtés donc complètement déformés.

Monsieur le Maire : - Oui, ils ont « têté » très tard.

C'était ça le problème quoi. Donc il n'avait ni forme, ni hauteur ni largeur. Donc voilà. Mais voilà, on veut et ça permet et elle a eu raison, il y a une personne qui était venue plus sérieusement, il voulait se recueillir au niveau du Colombarium mais qui ne pouvait pas passer sur le côté parce que voilà, on voit comment étaient les arbres. On va prolonger tout le tour du cimetière parce qu'en vérité sur tout le côté gauche du cimetière normalement le camion doit passer et il reste 1 m 1,50 quoi. Donc on va y

aller au fur et à mesure. Mais ce qui veut dire que dès qu'on enlève les arbres, il faut qu'on puisse s'assurer aussi des limites séparatives avec toutes les maisons. Voilà toutes les maisons qu'il y a autour. Donc on y vient au fur et à mesure.

Les travaux au service technique. Donc si vous avez eu l'occasion de prendre la rue Pantigny, il y a petit à petit au niveau des services techniques, il y avait des amas de terre, 72 tonnes ont été retirés la semaine dernière quand même.

Monsieur Frank VASSEUR : - 72 tonnes de terre ?

Monsieur le Maire : - De tout de gravas de tout qui était entreposé.

Donc voilà, commence à avoir un peu plus, fallait commencer par là pour pouvoir rentrer parce que voilà, il y a une accumulation, un syndrome de Diogène, c'est waouh, c'est impressionnant là-dessus et même les travaux au services techniques, l'ajout de trois poubelles canines au dans la commune, une en face de la Mairie et deux autres ailleurs.

Je commence à fatiguer, voilà la cantine scolaire

Monsieur le Maire : - À partir du 2 novembre qui sera effective ici sur le foyer Jean DUGARDIN pour les primaires. Mais on en avait déjà discuté et on avait distribué aussi un petit flyer pour informer les parents et on en a discuté aussi avec les Directrices pour qu'elles passent le message auprès des parents d'élèves et puis voilà. Ma fois j'ai fini sur les informations.

Madame Clhoé LERAT : - Non, les réseaux sociaux

Monsieur le Maire : - les réseaux, non on va terminer sur on est dans un bon mood donc voilà. Ça ne sert à rien.
Il y a un temps pour tout, l'histoire se répétant. Voilà, je vous remercie.

Monsieur Frank VASSEUR : - euh, non la Fosse 8

Monsieur le Maire : -Euh vous pardon un point oublié. Ah oui, la fosse huit. Oui la fosse 8. Oui, on a Mais c'est le fil rouge, ça va être le fil rouge. On a rencontré dernièrement la fosse 8, on a eu ce n'est pas des problèmes, c'est des obligations, des restrictions par rapport aux ABF, aux architectes des bâtiments de France.
Pour tous ceux qui voient à la fois le carreau de Fosse 8, mais c'est surtout la cité des Employés et le mur séparatif, le long de la cité des Employés et du carreau de la fosse 8. Mur de pise, il est à certains endroits, il est vraiment dangereux mais ce mur revit une importance haute pour les architectes des bâtiments de France qui ne voulaient absolument pas ce qui était assez marrant parce que sur 3 mois de temps, on a eu deux architectes et qui ne se sont pas rendus sur place et sur place vous constater que ce mur n'a plus de raison d'être.
On comprend l'importance de la mémoire, l'importance de garder une trace du passage mais à un moment faut se rendre à l'évidence qu'honnêtement on fait ça, le mur il s'effrite quoi. On les a emmenés sur place, c'était oui, c'est tout et on s'est se sont rendu compte après discussion que oui effectivement donc dans l'idée on va garder une partie du mur parce que voilà quoi. Mais il y aura une vraie ouverture parce que les personnes qui habitent là ça va leur donner une plus-value supplémentaire.

Monsieur VASSEUR : - Il y aura une belle vue, là.

Monsieur le Maire : - On va avoir vraiment oui, voilà une plus-value environnementale et esthétique aussi in fine sur ce site, les travaux devaient démarrer début octobre à la suite de la fin des travaux qui sont sur Auby.
Ils ne sont pas terminés, on les a rencontrés tout à l'heure au salon des Maires. Donc on part sur un début des travaux. On va être pessimiste, fin octobre, début novembre, mais voilà donc on sera vraiment prévenu bien en amont 15 jours 3 semaines avant pour l'instant voilà, ils n'ont pas une date définitive et certaine du début des travaux. Au-delà de ça, on aura une réunion de concertation avec tous les riverains de la rue Basly pour lesquels on voit par moment sur les réseaux sociaux ces problématiques de circulation.
Donc voilà, on en a une d'ailleurs il n'y a pas longtemps avec tous les riverains de la rue Edith PIAF. Voilà. Donc on petit à petit on avance et on essaie de régler les problèmes au mieux.

Monsieur Frank VASSEUR : - Ça c'est indépendant ce que vous avez appelé commission extramunicipale pour l'aménagement de la fosse 8.

Monsieur le Maire : - Oui, parce que sur l'aménagement de la fosse 8, il y a deux choses. Il y a cet aménagement paysager, mais il y a surtout ce gros pôle à côté de la salle des pendus, c'est ça des pendus. Ouais. Voilà.

Monsieur Frank VASSEUR : - des douches.

Monsieur le Maire : - Des douches, oui, des douches.

Bâtiment catastrophique, on va l'appeler comme ça, parce qu'il y a plus d'1 000 004 euros de travaux.

Monsieur VASSEUR : - ça vous allez le donner, j'avais vu quelque part que vous alliez ..

Monsieur le Maire : - Non, non, il est classé. Donc, il y a une vraie problématique de sauvegarde du patrimoine mais après la sauvegarde du patrimoine, c'est ce qu'on a dit à la limite 1 000 004 euros au bas mot de réhabilitation. Il y a d'autres priorités, d'autres prérogatives sur lesquelles on va mettre c'est 1 000 004 quoi. Voilà quoi. Alors après c'est un cœur de ville où on a un bâtiment où on peut être amené voilà faire une liaison mais là où il est situé bon, on ne le voit pas. la Commission ou la commission extramunicipale devra s'y pencher. Honnêtement, je vais être claire mais tout de suite elle va s'y pencher même pour un mandat prochain mais pas pour 1 000 004 pas pour ce mandat ci quoi vu les travaux donc qui sont prévus engagés. On a eu d'autres voilà et au fil de l'eau, il y aura d'autres choses qui seront fait euh je ne vais pas je vais le dire plus gentiment. On a 85 000 € devis qui n'ont jamais été engagés pour lesquels on a signé de réparation de toiture et ça il faut le faire absolument qu'on a notamment deux cheminées qui menacent de tomber à l'école Blum, on n'a pas le choix, on y va, la salle DUTILLEUL on parce que plus on laisse les choses traîner et ben plus on dégrade les bâtiments quoi. Voilà quoi. Donc et plus c'est coûteux.

Cela étant dit, cela étant fait, je vous remercie tous, 20 heures 55, je clôture la séance et comme d'habitude, je laisse la parole au public s'il y a des questions ou si dans les réponses qu'on a apporté aux questions écrites, il n'y avait pas eu une compréhension totale.

Monsieur le Maire : - Oui,

Une administrée : La Mairie est jolie.

Monsieur le Maire : - attendez, attendez, attendez, attendez, attendez.

Une administrée : - La mairie est magnifique. On ne l'a pas encore vu. On n'était pas là, on est rentré ce matin. Et donc, elle va être jolie, elle va rester, j'espère. Les poubelles de cheminées vont rester là aussi ?

Monsieur le Maire : - Ça fait partie du projet d'aménagement de la Mairie parce que voilà dans le projet d'agrandissement petite parenthèse on a donc ce parking mais tout le côté de la Mairie. Bon, le bac à fleur va partir là ici dans quelques jours, il n'existe plus. Mais pour ceux qui connaissent les toilettes publiques de la Mairie, vous voyez ce bâtiment, ce petit truc sur le côté, voilà, cette extension va sauter et va être faite parce qu'il faut doter aussi le personnel Municipal d'une vraie cuisine, une de ce nom de vraies toilettes. Euh oui, on est d'accord. Donc voilà. Donc ça va être refait et les poubelles vu l'accès qu'il va y avoir, il y aura une concertation justement pour ces poubelles.

Un administré : - Bonsoir à tous. En termes de sécurité routière sur la rue Basly, vous le temps donné à peu près vous savez ou pas sur le passage des camions des tracteurs sécurité routière.

Monsieur le Maire : - Vous parlez sur toute la partie Basly ?

Un administré : - Bah moi j'habite à l'extérieur ce côté Dourges.

Monsieur le Maire : - oui,

L'administré : - pour sortir de la ville.

Monsieur le Maire : - Oui, et là franchement oui vous avez le métaliseur.

L'administré : - Vous avez des excès de vitesse, des poids lourds la dégradation de la voie aussi pas terrible et trottoir en mauvais état ouais savoir le délai que vous donnez

Monsieur le Maire : - Alors sur le délai sur l'installation de ralentisseur sur la pose de rétrécissement de voirie ne se fera pas tout de suite parce que oui comme je viens de l'expliquer sur les travaux d'aménagement du carreau de la fosse 8 et sur cette sur cet aménagement paysager, on va avoir le passage régulier de 50 camions jour qui vont venir de don en plus des tracteurs. En plus des tracteurs et en plus des transports entiers. Ouais. Non, il y a il y a une vraie problématique à partir la première réponse qu'on va apporter, c'est à partir du mois de décembre avec l'arrivée du policier municipal où ben le temps du dialogue va cesser et il y aura le temps de la verbalisation. Donc c'est déjà une première réponse qui va être apportée et une fois le l'aménagement terminé, il y aura une étude qui sera lancée sur cette portion de route pour la sécuriser au même titre qu'on a fait qu'on va faire pour le prochain budget. Ce rétrécissement, on l'a demandé ce rétrécissement sur la rue Jaurès prolongée. Voilà. Donc, mais oui, cet impact-là, il est important parce que ben il donne directement accès à la fois au métaliseur et beaucoup de camions routiers de chauffeurs routiers étrangers le prennent parce que le temps de repasser par la rocade de l'autre côté, dès qu'ils arrivent de la plateforme Delta 3, c'est beaucoup plus rapide de de passer par l'autre.

Monsieur Youssef BOUYA : - On doit également rencontrer avec Monsieur le Maire la semaine prochaine un administré qui s'est proposé volontairement et bénévolement de vous aider dans ce cadre-là avec des outils numériques notamment, avec le fait potentiellement de pouvoir via un arrêté Municipal du Maire qui soit transmis. La technique, je ne la connais pas, il sera mieux l'expliquer que moi, mais finalement que ça apparaisse dans au niveau des GPS d'après ce que j'ai compris pour dérouter un peu le flux. Donc en effet, ce n'est pas la panacée, ça ne va pas tout régler mais en plus de toutes ces petites choses qui vont arriver, ça devrait normalement diminuer le trafic. Enfin, j'espère.

Monsieur Philippe DORNE : - J'ajouterai quand même que demain nous allons visiter le méthaniseur. Donc on va rencontrer également les responsables. Donc on va poser bien sûr toutes les questions utiles et notamment cette circulation des tracteurs agricoles parce qu'apparemment on a su qu'il existe une convention entre la société du métalliseur et puis les divers agriculteurs qui amènent donc leur matériel enfin leurs matériaux donc pour alimenter ce métalliseur. La seule chose que je peux dire quand même c'est que je pense en ce qui concerne les tracteurs agricoles on sera toujours confronté à une difficulté. Il faut savoir que les engins agricoles n'ont pas le droit d'emprunter l'autoroute. Il faut il faut le savoir. Donc effectivement certains riverains ou administrés demandent éventuellement des déviations mais si une déviation était mise en place elle ne pourra être que du ressort du Département et des autorités Préfectorales qui nécessitera forcément une mise en place et des travaux quand même conséquents. Un engin agricole qui ne prendra il n'aura jamais l'autorisation de prendre l'autoroute en ce qui concerne effectivement comme disait Monsieur Bouya les poids lourds bon eux il n'y a aucun souci de ce côté-là mais c'est la grosse problématique.

Un administré : - Avec les engins agricoles après on peut peut-être mettre en place un horaire de fin de passage.

Monsieur Philippe DORNE : - Oui tout à fait. Je pense qu'on peut on va on va poser demain les questions comme je vous dis parce que on sait qu'il y a une convention qui est qui existe entre le métaliseur et tous leurs clients en fin de compte qui amènent de quoi alimenter le métalliseur. Mais nous on ne l'a pas cette convention. Donc, on compte bien que demain il nous explique véritablement quels sont tous les tenants et les aboutissants et le fonctionnement effectivement et le respect de cette convention et notamment je sais moi que j'ai eu en principe les engins agricoles qui traversent la commune à partir du moment où donc leur remorque est pleine, ils sont tenus de bâcher leur remorque. Or ça n'est pas le cas. Qu'il y a également des citernes. Bon là il y a aucun souci mais en ce qui concerne les remorques qui sont tenus logiquement de bâcher donc tout le contenu et je peux constater, vous l'avez constaté aussi que ça n'est pas le cas. Donc demain ils vont certainement aussi nous faire visiter le site en nous en nous disant bon ce qu'ils veulent bien nous dire mais je pense qu'on va insister et je pense aussi puisque vous êtes conviés aussi il faudra poser les bonnes questions de ce côté.

Une administrée : Bonsoir. En ce qui concerne du coup la question de Monsieur précédemment, pour la rue Lamendin, vous comptez faire l'aménagement des deux rues en même temps où vraiment ça sera en deux parties, sachant que dans la rue Lamendin, les poids lourds stationnent devant, il y a les ralentisseurs, les rétrécissements de route et les trois stops qui ne sont pas respectés.

Monsieur le Maire : - Non, on a aussi dans le cadre dans ce qu'on doit nous fournir aussi les caméras à lecture de plaque. Donc, on pourra au travers, avec l'aide du Policier Municipal à avoir un système de verbalisation aussi. Donc le porte-monnaie à un moment donné qui fait.

Monsieur Frank VASSEUR : - Dissuasif

Monsieur le Maire : - Ben Oui,

Une Administrée : - Après c'est parce que bon moi je suis récente sur Evin de ce que je peux constater dans la ville je pense que la rue Lamendin a été refaite récemment contrairement à d'autres rues. Mais là ce que je c'est que les trottoirs prennent un coup en fait que quand il y a un tracteur plus un poids lourd qui passe en face tout le monde monte sur les trottoirs et moi en fait chez moi si je sors au même moment, un jour il y aura un accident grave en fait.

Monsieur le Maire : - Mais je le constate aussi dans mon bureau quand les tracteurs il passent hier ils sont passés une bonne partie de la journée et même les remorques elles sont chargées comme

Une administrée : - Et le problème de la police c'est que du coup moi quand je les contacte, il me renvoie vers vous parce qu'il ne se déplace pas

Monsieur le Maire : - et oui
d'autres questions ? C'est formidable tout ça. Ben écoutez, je vous remercie tous et je vous dis à très bientôt. Oui. Quoi ? Oui. Oui. Et en partant, je vous invite à passer devant la Mairie. Oui, effectivement. Merci. Et vous verrez donc la nouvelle couleur de la façade de la Mairie et je vous remercie tous.
Bonne soirée.